

l'Ordre militaire de St-Louis, Lieutenant de Roy du Gouvernement de Québec, Commandant en l'absence de Monsieur Le Général.

Il est ordonné au S. Riou Lainé, propriétaire de la Rivière des Trois-Pistoles d'exécuter les ordres qui lui seront donnés par les Srs. de Paline et Céry que M. L'intendant et nous envoyons à l'occasion des feux et fumées à faire dans les endroits de la dite paroisse qui lui seront indiqués par les Srs. de Paline et Céry, à l'effet de quoi il fera monter la garde le jour et la nuit par deux habitants qui seront relevés de trois heures en trois heures afin que les feux puissent étre faits exactement et à propos et de faire assembler les milices aussitôt qu'on apercevra les feux ou les vaisseaux ennemis pour se rendre ensuite à Québec avec leurs armes avec injonction à tous les habitants de son district d'apporter avec eux chacun pour 20 jours de vivres en pois, en farine ou légumes supposé que les secours de France ne seraient pas encore arrivés ou que les récoltes ne soient pas faites, dans le cas que l'ennemi paraisse, ils auraient attention de faire mettre leurs bestiaux dans les bois le plus à l'écart qu'il sera possible. Au surplus recommandations au Sr. Rioux Lainé de tenir sa milice en bon ordre et prête à marcher s'il en était question.

Nous prévenons le dit Sr. que lorsque le dernier feu paraîtra à la pointe de Lévy il sera tiré un coup de canon ou deux pour avertir qu'on a vu les feux à Québec : Ces deux coups de canon seront le signal pour répéter les feux depuis la pointe de Lévy jusqu'à St-Barnabé.

A Québec, 21 juillet 1744.

St-Ours Dechaillons.

Vu par nous intendant de la Nouvelle France.

HOCQUART.

Comme on le voit c'est une pièce inédite de valeur ; elle nous donne l'idée de la manière dont on s'y prenait, alors, pour donner des signaux depuis Québec jusqu'à Rimouski. Il n'y a pas de doute qu'un dépôt d'armes existait à la grande maison du Seigneur Rioux, sur la pointe, à l'usage des militaires du

district dont Nicolas Rioux était le capitaine en chef. Le district militaire comprenait alors tout le territoire depuis la Rivière-du-Loup jusqu'au dernier avant-poste à Rimouski, à "St-Barnabé," comme dit l'ordre de milice que nous venons de citer.

Nicolas Rioux et ses miliciens furent-ils obligés de faire le coup de feu ? Nous l'ignorons. Une chose certaine, c'est qu'ils furent utiles à leur pays de quelque manière et ressentirent vivement au cœur les larges blessures que l'on faisait à la Nouvelle-France par ces guerres continuelles qui l'épuisèrent et allaient la jeter sanglante sur les plaines d'Abraham, soumise au pouvoir d'un ennemi plus fort.